

**Avis**

**relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques  
 et fiche technique correspondante**

Numéro d'avis : 2026-CERIB-002

Date de l'avis : 26 mars 2026

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton agréé les dispositifs de traitement suivants :

<b>Titulaire de l'agrément</b>	<b>Kingspan Water &amp; Energy Sp. Z o. o.</b> 36 rue du Louvre, 75001 Paris, France			
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>Klargester BioTec®Flo 6 R</b>	<b>Klargester BioTec®Flo 6 G</b>	<b>Klargester BioTec®Flo 6 LR</b>	<b>Klargester BioTec®Flo 6 LG</b>
<b>Capacité de traitement</b>	6 Équivalents-Habitants			
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-001</b>	<b>2023-001-mod01</b>	<b>2023-001-mod02</b>	<b>2023-001-mod03</b>
<b>Historique</b>	Modèle de référence agréé en 2023	Modèle de référence modifié en 2023	Modèle de référence modifié en 2026	Modèle de référence modifié en 2026

<b>Titulaire de l'agrément</b>	<b>Kingspan Water &amp; Energy Sp. Z o. o.</b> 36 rue du Louvre, 75001 Paris, France			
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 8 R</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 8 G</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 8 LR</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 8 LG</b>
<b>Capacité de traitement</b>	8 Équivalents-Habitants			
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-001-ext01</b>	<b>2023-001- mod01-ext01</b>	<b>2023-001- mod02-ext01</b>	<b>2023-001- mod03-ext01</b>
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé modifié en 2023	Modèle extrapolé modifié en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026

<b>Titulaire de l'agrément</b>	<b>Kingspan Water &amp; Energy Sp. Z o. o.</b> 36 rue du Louvre, 75001 Paris, France			
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 12 R</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 12 G</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 12 LR</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 12 LG</b>
<b>Capacité de traitement</b>	12 Équivalents-Habitants			
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-001-ext02</b>	<b>2023-001-mod01-ext02</b>	<b>2023-001-mod02-ext02</b>	<b>2023-001-mod03-ext02</b>
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026

<b>Titulaire de l'agrément</b>	<b>Kingspan Water &amp; Energy Sp. Z o. o.</b> 36 rue du Louvre, 75001 Paris, France			
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 16 R</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 16 G</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 16 LR</b>	<b>Gamme Klargester BioTec®Flo modèle 16 LG</b>
<b>Capacité de traitement</b>	16 Équivalents-Habitants			
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-001-ext03</b>	<b>2023-001-mod01-ext03</b>	<b>2023-001-mod02-ext03</b>	<b>2023-001-mod03-ext03</b>
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026	Modèle extrapolé modifié en 2026

Cet avis annule et remplace l'avis 2023-CERIB-009 du 19/12/2023 publié sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Klargester BioTec®Flo Guide de l'utilisateur – Filtres compacts agréés Klargestre BioTec®Flo R, LR, G, LG – Jusqu'à 16 EH – Guide d'installation, d'utilisation et d'entretien, 25/03/2026, 80 pages*) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

## ANNEXE

### Fiche technique descriptive associée aux dispositifs de traitement agréés *Klargester BioTec®Flo* 6 EH et à la gamme de dispositifs de traitement agréés *Klargester BioTec®Flo*, modèles 8 EH, 12 EH et 16 EH

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	Filtres compacts à argile expansée et rubans plastiques alimentés au fil de l'eau
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	Modèles 6 EH et 8 EH : 2 cuves à 1 compartiment - 1 cuve fosse toutes eaux - 1 cuve filtre  Modèles 12 EH et 16 EH : 3 cuves à 1 compartiment - 1 cuve fosse toutes eaux - 2 cuves filtre
Liste des principaux équipements	- préfiltre dans la fosse toutes eaux - boîte d'équi-répartition 2 voies (modèles 12 EH et 16 EH) - média filtrant (argile expansée et rubans plastiques) dans le filtre  Gammes <i>Klargester BioTec®Flo R</i> et <i>LR</i> : - pompe de relevage intégrée - alarme

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS									
Dénomination commerciale		Klargester BioTec®Flo				Gamme Klargester BioTec®Flo, modèle			
		6 R	6 G	6 LR	6 LG	8 R	8 G	8 LR	8 LG
Capacité de traitement		6 EH				8 EH			
Numéro national d'agrément		2023 -001	2023 -001 -mod01	2023 -001 -mod02	2023 -001 -mod03	2023 -001 -ext01	2023 -001 -mod01 -ext01	2023 -001 -mod02 -ext01	2023 -001 -mod03 -ext01
Cuve(s)	Nombre	2							
	Forme	Parallélépipédique							
	Matériau	Polyéthylène							
	Configuration	Cuves assemblées		Cuves séparées		Cuves assemblées		Cuves séparées	
Fosse toutes eaux	Hauteur utile (cm)	145				145			
	Volume utile (m <sup>3</sup> )	2,88				3,85			
	Surface utile (m <sup>2</sup> )	1,94				2,59			
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	77				77			
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	18				18			
Filtre	Hauteur utile du média (cm)	- rubans plastiques (couche supérieure) : 36 - argile expansée (couche inférieure) : 30				- rubans plastiques (couche supérieure) : 36 - argile expansée (couche inférieure) : 30			
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	145				145			
	Surface utile (m <sup>2</sup> )	2,13				2,75			
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	100 à 5,0 m	-	100 à 5,0 m	-	100 à 5,0 m	-	100 à 5,0 m	-
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS									
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm)		85 au-dessus de l'épaulement				85 au-dessus de l'épaulement			
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		oui				oui			

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS									
Dénomination commerciale		Gamme Klargester BioTec®Flo, modèle				Gamme Klargester BioTec®Flo, modèle			
		12 R	12 G	12 LR	12 LG	16 R	16 G	16 LR	16 LG
Capacité de traitement		12 EH				16 EH			
Numéro national d'agrément		2023 -001 -ext02	2023 -001 -mod01 -ext02	2023 -001 -mod02 -ext02	2023 -001 -mod03 -ext02	2023 -001 -ext03	2023 -001 -mod01 -ext03	2023 -001 -mod02 -ext03	2023 -001 -mod03 -ext03
Cuve(s)	Nombre	3							
	Forme	Fosse toutes eaux : cylindrique à axe horizontal Filtre : parallélépipédique							
	Matériau	Polyéthylène							
	Configuration	Fosse toutes eaux perpendiculaire au filtre biologique		Fosse toutes eaux parallèle au filtre biologique		Fosse toutes eaux perpendiculaire au filtre biologique		Fosse toutes eaux parallèle au filtre biologique	
Fosse toutes eaux	Hauteur utile (cm)	168				168			
	Volume utile (m <sup>3</sup> )	7,26				7,26			
	Surface utile (m <sup>2</sup> )	3,45				3,45			
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	92				92			
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	26				17			
Filtre	Hauteur utile du média (cm)	- rubans plastiques (couche supérieure) : 36 - argile expansée (couche inférieure) : 30				- rubans plastiques (couche supérieure) : 36 - argile expansée (couche inférieure) : 30			
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	145				145			
	Surface utile (m <sup>2</sup> )	2 x 2,13				2 x 2,75			
	Débit déclaré (L/min) de la pompe de relevage pour une hauteur donnée (m)	100 à 5,0 m	-	100 à 5,0 m	-	100 à 5,0 m	-	100 à 5,0 m	-
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS									
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm)		Fosse toutes eaux : 51 au-dessus de la génératrice supérieure Filtre : 85 au-dessus de l'épaulement				Fosse toutes eaux : 51 au-dessus de la génératrice supérieure Filtre : 85 au-dessus de l'épaulement			
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		oui				oui			